

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de VAL DE BRIEY

Par arrêté préfectoral, le préfet de Meurthe-et-Moselle a ordonné l'ouverture d'une consultation publique d'une durée de 33 jours, du lundi **22 mars 2021** au **vendredi 23 avril 2021** inclus portant sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS VALBIOENERGIE – dont le siège est situé 12 La Malmaison à MANCE (54150) - pour l'exploitation d'une unité de méthanisation de déchets agricoles avec réinjection de biométhane dans le réseau GRDF sur la commune de VAL DE BRIEY – parcelle ZB 341 en bord de RD 643.

L'activité principale exercée au sein de cet établissement est la méthanisation de déchets agricoles d'origines végétale et animale, associée à un poste de réinjection de biométhane dans le réseau de distribution de gaz. La quantité annuelle de matières traitées est de 24 181 tonnes (66,2t/j) générant une quantité de digestats d'environ 21 530 tonnes à épandre et une quantité journalière de biogaz produit de 6648 Nm³/j (capacité maximale de 150 Nm³/h de biométhane). Ce projet relève de la rubrique 2781-1-b de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Les prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2781 de la nomenclature des ICPE sont fixées par l'arrêté ministériel du 12 août 2010 consultable à partir du lien suivant : https://aida.ineris.fr/consultation_document/4015

Le dossier de demande d'enregistrement pourra être consulté pendant toute la durée de la consultation aux jours et heures d'ouverture habituels au public de la mairie de VAL DE BRIEY ainsi que sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr.

Les observations sur le projet soumis à consultation publique pourront être formulées pendant toute la durée de la consultation selon les modalités suivantes :

- sur un registre à feuillets non mobiles disponible au sein de la mairie de VAL DE BRIEY, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- par courrier adressé à la préfecture de Meurthe et Moselle – Bureau des procédures environnementales – 1 rue du Préfet Claude Erignac – CS 60 031 – 54 038 NANCY Cedex, cachet de la poste faisant foi ;
- par voie électronique, date de réception faisant foi, à l'adresse suivante : pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place par la commune de VAL DE BRIEY et devra notamment respecter les consignes suivantes :

- se munir d'un masque ;
- se désinfecter les mains avant de consulter le dossier et/ou le registre de consultation ;
- se munir d'un stylo en vue de consigner ses observations sur le registre de consultation ;
- respecter les règles de distanciation sociale.

Au terme de la consultation publique et après avis éventuel du Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), le préfet de Meurthe-et-Moselle est susceptible d'accorder ou de refuser la demande d'enregistrement présentée par la SAS VALBIOENERGIE. Le préfet de Meurthe-et-Moselle peut également décider, au plus tard un mois après la tenue de la présente consultation publique, d'instruire la présente demande selon la procédure d'autorisation environnementale.